

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE

Première année.—No. 19.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 22 Septembre 1866

ABONNEMENT :

Ville, trois mois..... 45 sous.
Campagne..... 30 sous.
Chaque numéro..... 3 sous.

L'ÉLECTEUR.

Paraît le Samedi de chaque semaine.
Toute correspondance concernant la rédaction
doit être adressée FRANCO à

A. GUERARD et Cie., PROPRIÉTAIRES.
Rue St. Marguerite, No. 47.

L'ÉLECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzaretto, No. 39, Rue
du Pont, St. Roch ; M. G. A. Delille, Manufac-
turier de tabac, Faubourg St. Jean ; M. Hardy,
libraire, Basse-Ville ; M. Bellerive et Laforce,
Maison des Bains, Haute-ville ; M. Bastien, bar-
bier ; rue St. Joseph, M. Marier, barbier, rue St.
Joseph, M. Crémazie, libraire, J. Williams, bar-
bier, côte du Palais. M. Wm. Dalton, coin
des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons
L'ÉLECTEUR sont priées de le renvoyer
si elles ne s'abonnent pas.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR

LE 22 SEPTEMBRE

La Demoiselle à Marier.

(Suite et fin.)

—Adelaïde réfléchit un instant, et se
levant à son tour, elle dit : venez vite ;
on ne sort de ma chambre qu'en passant
par celle de ma mère, mais vous pourrez
la traverser avant qu'elle y soit arrivée."

En disant ces mots elle conduisit Mme.
L... toute tremblante à travers l'apar-
tement de madame De Roch, et lui ou-
vrant la porte d'un très petit cabinet où
venait aboutir un escalier dérobé, elle lui
indiqua les moyens de regagner la voiture
qui l'attendait à quelque distance ; mais,
prête à la quitter, Adelaïde lui dit :

"Chère Diana, pourquoi ce trouble et
cette fuite précipitée ? pourquoi me quit-
ter si tôt ? Tout votre air m'inquiète.

—Il le faut, il le faut ! vous saurez tout,
je vous écrirai ; aimez-moi toujours. Hé-
las ! bientôt peut-être vous serez la seule
au monde ! Et la belle jeune femme se
jeta en sanglotant dans les bras de la
jeune fille alarmée ; puis ayant entendu
quelque bruit, elle s'en arracha et se
hâta de descendre le petit escalier....
Après avoir franchi quelque marches, elle
se retourna et dit à Adelaïde.

—Mon enfant, je vous en supplie, pro-
mettez-moi de ne pas vous marier ainsi..
ni par amour, c'est le mal de la vie. Et
elle disparut au tournant de l'escalier.

—Voilà qui est inexplicable : "ni ainsi,
ni par amour." Mon Dieu ! qu'a-t-elle ?
Serait-elle malheureuse ?"

Adelaïde retourna pensive dans sa
chambre ; madame De Roch y entra un
instant après, elle paraissait agitée, mais
singulièrement heureuse.

"Adelaïde, chère enfant, lui dit-elle en
la baisant au front, et s'asseyant tout
émue à la place que Mde. L...., venait
de quitter, je t'apporte de grandes nou-
velles. Tout va bien pour toi, et, Dieu
merci, je t'ai su à temps ! Oh ! que je
suis heureuse mon vieux parrain De Roch
est mort.

—Oh j'en suis bien fâchée, dit Adé-
laïde ; il était si bon pour moi !

—Sans doute, sans doute ; je le re-
grette aussi beaucoup ; mais en mourant
il s'est souvenu qu'il avait tenu sur tes
fontes de baptême, et au lieu de dissé-
miner sa fortune entre ses vingt neveux,
il te laisse la rente de cinquante-cinq mille
livres, sans compter une très belle maison
à Québec. Te voilà un des bons partis
de la société, et déjà le jeune avocat B..
le parent du Notaire L.. De Roch, en me
mandant cette nouvelle, te demande en
mariage, pour resserrer, ajoute-t-il, de plus
en plus les liens d'amitié qui l'unissent à
ma famille.

—Et mon beau fiancé de ce soir, dit
Adelaïde, avec sa jolie physionomie mo-
queuse, qu'allez-vous en faire ?

—Ce matin même, de chez mon notaire,
où je viens d'apprendre ton changement
de situation, je lui ai écrit, avant que la
nouvelle fût ébruitée, pour lui dire que
des réflexions sur la différence de vos
caractères me faisaient renoncer à l'hon-
neur de son alliance.

—Vraiment ! reprit Adelaïde ; je n'en
suis assurément pas fâchée ; pourtant, s'il
faut le dire, ce procédé me semble un
peu dur. Le trouver bon pour la rente de
dix mille livres, et le rejeter quand on en
a cinquante ; comment pourra-t-on tra-
duire cela dans le monde ?

—C'est mon devoir de mère de bien
établir mes enfants, et personne ne saurait
me blâmer de le remplir, répondit mada-
me De Roch d'un air digne mais positif ;
à présent tu peux aspirer à tout, et j'es-
père te faire faire un magnifique mariage.

—Allons, me voilà fille à marier com-
me devant ; mais, ma bonne mère, main-
tenant que je suis riche, pourquoi n'essaie-
rais-je pas un mariage d'incination ? non

pas à la canadienne, mais à l'américaine,
comme Mme L. vous en souvenez-vous,
quand nous étions aux Etats : c'était bien
beau, bien séduisant ! ô maman, la for-
tune doit servir, ce me semble, à tout au-
tre chose qu'à chercher la fortune ; ne le
pensez-vous pas ?

Un mariage d'amour comme Mme L....
c'est en effet une belle chose ! attendez,
Mme De Roch sonna sa femme de cham-
bre, et lui dit de lui apporter un journal
américain resté sur sa toilette ; elle y lut
ce qui suit :

"Mme. Diana L...., une belle et char-
mante personne de la haute société amé-
ricaine, à la suite de vifs chagrins inté-
rieurs, est partie de sa maison de Chicago,
avec M. Edouard L...., connu aux Etats
par des succès de plus d'un genre ; les
fugitifs se rendent, dit-on, à Halifax en
passant par le Canada."

Adelaïde restait confondue. Madame
de Roch, très fière de son argument, en-
core que ce fût la fille d'une amie qui le
lui fournit, ajouta en regardant Adelaïde.

—Voilà ce que sont tous les mariages
d'amour.

—Je n'en reviens pas, répondit la jeune
fille ; c'est là l'explication de.... Mais
craignant de trahir le secret de la visite
du matin, elle s'arrêta ; un moment après
elle reprit : En vérité, je ne comprends
pas comment il faut se marier, si les ma-
riages de seule convenance et les mariages
d'amour sont tous également redoutables."

Elle y pensa quelques mois encore, non
plus avec les idées que le monde lui avait
faites ; mais avec des idées sérieuses et
vraies que lui suggérèrent le malheur de
Mme L.... mariée par amour, et celui de
la plupart des femmes qui l'entouraient,
mariées par convenance de nom, de for-
tune et de position. Madame de Roch,
pendant ce temps, nouait, dénouait, re-
nouait un nombre infini de négociations
auxquelles sa fille donnait peu d'attention.

A cette époque M. Caron revint de
ses voyages. C'était un homme sérieux ;
le temps ne l'avait point détaché de ses
souvenirs et de ses affections d'enfance.
Son esprit s'était développé, son cœur s'é-
tait mûri. Il rapportait un livre dont il
avait connu l'auteur en parcourant Le
Haut Canada où il était voyageur comme
lui. Ce livre avait beaucoup servi à don-
ner une direction élevée aux pensées de
son cœur ; il voulut le faire connaître à
Adelaïde, et tous deux le lurent plusieurs
fois ensemble. M. Caron n'avait plus de
mère, et d'ailleurs Adelaïde était devenue
riche, ils se convenaient donc par tous les
rapports extérieurs, et de doux souvenirs

d'enfance, des rapports vrais, des convenances d'âge, d'esprit, de goût et de cœur les unissaient. Voici les pensées qu'ils méditèrent en peu de temps :

"Pense et prie avant de choisir, choisis avant d'aimer, et ne confie le secret de ton cœur qu'après en avoir longtemps causé avec Dieu et avec ceux qui t'aiment."

"Et si Dieu et ceux qui t'aiment approuvent ton amour, noue-le par le lien de la promesse au cœur de ta fiancée, de peur qu'il ne tombe de ta main comme les choses qui ne tiennent pas."

"Et quand tu lui auras donné ta foi et que tu auras reçu la sienne, ne ferme point tes lèvres aux pensées de son cœur, et laisse ta fiancée appuyer sa vie sur ton bras et ses espérances sur ton cœur."

"Et le ciel, où l'on aime sans fin ni mesure, s'inclinera vers vous, et les anges prendront vos cœurs dans leurs mains et les aideront à s'aimer."

Beaucoup d'autres maximes étaient dans le livre, et leur firent comprendre à tous deux le mariage sous un jour sérieux et vrai; ils s'aimèrent, et Adélaïde se maria, mais pour devenir bonne et tendre épouse, et non plus comme elle l'avait long-temps voulu, seulement pour ne plus être cette chose à ressort, cette chose inerte, qui n'ose ni penser, ni agir; cette chose artificielle, sans réalité, sans couleur, sans saveur, sans personnalité propre; cette chose insaisissable, inexplicable, qui n'est rien, ne sait rien, ne veut rien; qui voudrait être seulement ce qui doit plaire à tous, et qu'on appelle une *demoiselle à marier*.

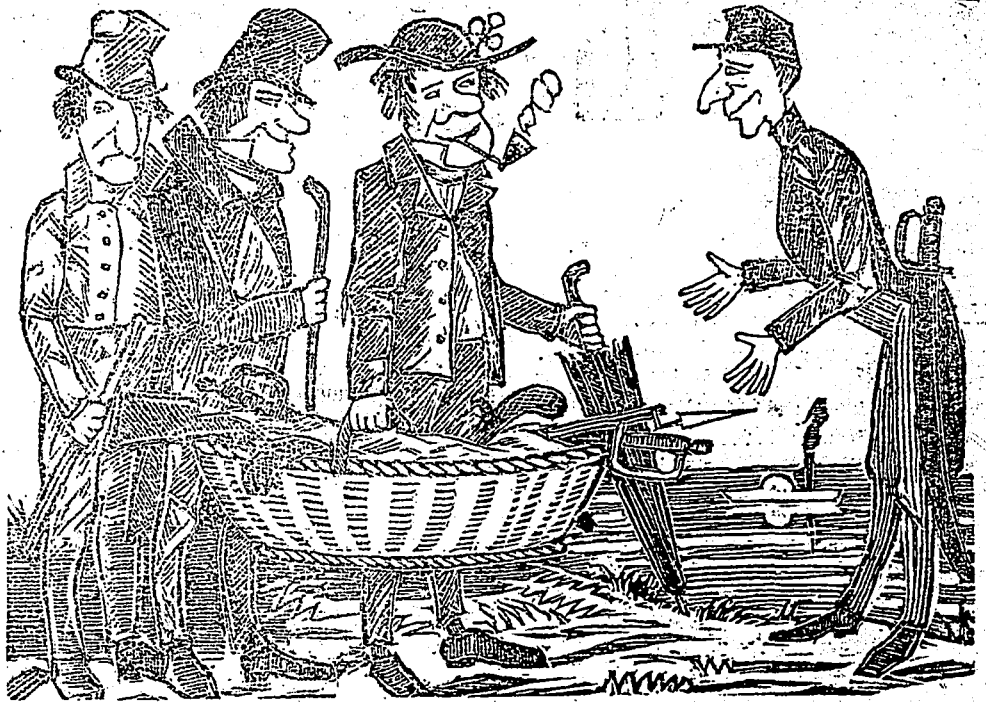
ANNA-MARIE.

QUEBEC:

SAMEDI, 22 SEPTEMBRE 1866.

Le *Courrier du Canada* est bien sombre ces jours-ci. On dirait, que Dieu nous pardonne, qu'il s'inspire de Laménais pour écrire ses articles prophétiques, quoique le style de cet admirable écrivain n'y paraisse pas du tout. Il prédit force catastrophes et cataclysmes: aux Etats-Unis une plus terrible guerre civile; en Europe, la Révolution (qu'est-ce que la Révolution?), laquelle envahit maintenant peuples et rois. Son imagination est montée à des hauteurs apocalyptiques et nous ne savons vraiment pas où cela le mènera. Et puis le gouvernement républicain l'offusque plus que nous saurions le dire; cette abominable république a sa chute marquée dans la haine du *Courrier*.

Ses lecteurs ont dû être bien surpris d'apprendre qu'aux Etats-Unis, radicaux et démocrates, maintenant divisés, s'entendaient à merveille pour écraser le Sud et torturer Jefferson Davis. Les radicaux, passe encore, mais les démocrates? Contre qui l'*habeas corpus* avait-il été suspendu? Contre les démocrates qui conspiraient sans cesse dans le Nord, qui affichaient ouvertement leurs sentiments de désunion. Ne sont-ce pas les démocrates qui essayèrent de faire l'élection de McClellan? Vraiment, c'est à croire que le *Courrier des Etats-Unis* n'est plus le vaide-mecum de nos journalistes conservateurs, pour tout ce



AGTUALITE.

SAM (*Officier américain*). — On ne passe pas Pat... Ça vous est défendu d'aller chez Bull comme la dernière fois.

PAT. — Mais j'y vas en pic-nic.

SAM. — All right! Passez.

qui a trait aux affaires politiques de nos voisins!

Il va sans dire que les radicaux sont la cause de tout le mal. On se garde bien de dire que le *New York Times*, cité ici avec tant de complaisance, n'est que l'organe d'une nuance du parti républicain qui tient au pouvoir. Il ne faut donc pas perdre de vue que ce parti est maintenant divisé, la nuance dont nous parlons tendant à sa fondre dans le parti démocrate. Ce journal, rédigé avec un incontestable talent par M. Raymond, semble, depuis quelque temps, avoir pris pour tactique de démontrer à la portion du parti radical ou républicain qui est resté fidèle à son programme, du moins en ce qui touche à l'égalité civile et politique du nègre, que la guerre civile est imminente. C'est la tactique du découragement ou de la peur. Elle n'est pas nouvelle. En France les réactionnaires, quelque temps avant le Coup d'Etat inventèrent les *partageux* et M. Romieu écrivit le *Specire Rouge*. Les démocrates font donc cause commune avec les radicaux qui ont maintenant le gouvernement, et ils prophétisent à qui mieux mieux sur les ruines du pays. Bref, ils en sont à parler de dictature, à la réunion dans une seule main de tous les pouvoirs que la nation américaine s'était accoutumée à déléguer aux hommes de son choix.

Ce qui épouvante nos conservateurs, c'est l'agitation d'un grand peuple pour le triomphe de certains principes; ils ne peuvent pas concevoir que les idées puissent faire ainsi frémir toute une nation! Ils sont accoutumés ici au spectacle de l'abatardissement des âmes et des intelligences, et ils ne peuvent contempler cet autre spectacle d'une lutte qui s'accomplit sur le terrain des principes, sans une peur profonde. C'est pour cela que la tactique de la peur a tant d'écho dans leur cœur!...

Québec a toujours la tête dans un brouillard et les pieds dans la boue. Il ne jouit guère du soleil à l'heure qu'il est; cet astre n'y vient pas hasarder un "piéd blanc et vermeil", selon la métaphore d'Auguste Barbier, l'auteur des *Lumbes*. Nous jouissons d'un ciel anglais, quoi!

Les piétons sont éclaboussés; ils naviguent sur des trottoirs; ils ont l'air de flotteurs avec des parapluies pour gaffes! Les essieux sont rompus, le bois de chauffage se pile en pleine rue, et le foin aussi. Tout le monde court les plus grands dangers ici: carrosses, cabriolets, pataches, tout s'échoue, se brise, se casse et s'éparpille dans l'ornière.

Le chemin-de-fer urbain a toujours le privilège de déblayer sa propre voie et d'embarrasser les voies parallèles de boue qui déborde jusques aux portes des maisons. Les lisses, par l'affaissement de ces voies, sont plus élevées d'un côté; les roues s'écartent, l'essieu casse, et le pauvre charretier, tout en maudissant le privilège contre lequel il ne peut rien, perd sa journée de travail et quelque chose de plus.

Rien ne se fait pour améliorer les chemins les plus fréquentés: nous patageons; nous nous cassons le cou dans le macadam effondré, nous nous crottions jusque pardessus la tête. On a bien autre chose à penser qu'à faire un peu de toilette à la ville; on se préoccupe beaucoup plus d'accorder des places; et l'Hôtel-de-Ville a maintenant ses coulisses remplies de solliciteurs, de postulants, de protecteurs et de protégés comme un édifice parlementaire à l'époque d'une session!

Tout dernièrement nous lisions dans un journal que la municipalité de Paris, voulant réparer un bout de chemin assez considérable, fit transporter le soir toute la pierre qu'il fallait, laquelle, broyée sur les lieux par une machine à vapeur, fut pla-

cée convenablement, et les Parisiens se réveillèrent le lendemain avec un chemin tout transformé. Ici le procédé diffère quelque peu : on amène des pierres, grosses comme des citrouilles d'exposition, dans la rue que l'on prétend améliorer; un pauvre diable les fend en quatre, le tout pour combler une ornière, en face de la Bourse!

Et les taxes iront toujours leur train!

Nous apprenons qu'à l'assemblée du Conseil de-Ville, hier soir, aucune délibération n'a été prise sur la nomination du Surintendant du Bureau des Travaux organisés aux termes de notre nouvel acte d'incorporation. Nous espérons, que cette nomination sera faite en faveur d'un Canadien-Français.

Nous faisons ce vœu, non dans un esprit hostile aux autres nationalités qui contribuent au fonctionnement de notre Corporation, mais parceque nous nous sommes aperçus que nos concitoyens irlandais veulent avoir une part beaucoup trop large dans les emplois civiques. Leur nationalité ne doit pas s'imposer au point qu'il faille que les Canadiens-Français, qui forment la plus grande partie de la population de Québec, soient dans l'obligation de partager ces emplois également avec eux. Il y a là un danger contre lequel il est bon que nos compatriotes se prémunissent.

Nous empruntons de la chronique de l'Union Nationale, sous la signature de Barberousse, une très amusante critique à propos de la profession de foi du nouveau rédacteur du journal de Lévis.

"Voici sous quelle forme cette lumineuse est apparue dans le ciel littéraire du pays de p'tit George Equienne. Cela se lisait (??) dans la Blague de Lévis du 12 courant :

"Nous n'avons pas de passé; d'avenir, nous ne savons. Notre père était comme nous, notre aïeul aussi. Nos adversaires sauront désormais qui nous sommes. Rien de notre côté ne pourra les empêcher de nous regarder en face s'ils s'en sentent le cœur

Nous ne les éblouirons pas au moins par le faste de notre nom.

R. C. TANGUAY."

Ainsi cette profession de foi est claire : "Je n'ai pas de passé", c'est-à-dire j'ai poussé sous une souche comme un champignon : "je n'ai pas d'avenir que je sache," c'est-à-dire je m'attends à retourner bientôt d'où je viens; "mes adversaires sauront désormais qui je suis" : en effet qui connaît Martel connaît Tanguay : les deux font la paire... d'obécilles. Son père et son grand-père étaient champignons comme lui. "Enfin, dit-il, si vous n'avez pas peur d'avoir mal au cœur regardez-moi : soyez surs dans tous les cas que la mèche ne vous éblouira pas."

Nous empruntons encore un trait du spirituel Barberousse :

Un mot d'un partisan de Cartier : Ce qui me fait de la peine dans cette affaire, c'est que si Lamirande fût resté en Canada il eût rétabli l'ordre dans nos finances.

Sans compte qu'il eût pu remplir, à la satisfaction du gouvernement, la charge de caissier dans la banque d'émission.

Si Lamirande revient, disait l'autre jour Cartier, nous saurons bien l'utiliser comme les autres!

Notre chronique d'Ottawa au prochain numéro.

CAISSE D'ECONOMIE de ST. ROCH (Voir témoignage de Louis Prévost, pages 4 et 5)

DE QUÉBEC.

Suite.

En comparant cet état avec celui du 21 octobre 1854, on voit que la balance au crédit de la Caisse, qui était alors de £1,145 11s 4d., était déjà tombée à £607 12s 5 d.

On nomma à cette assemblée un comité de cinq membres, composé de messieurs J. B. R. Dufresne, avocat, J. L. Martineau, Marchand de quincaillerie, N. Laberge, marchand-épicerie, A. Moffet, marchand de grains, et F. L. Gauvreau, notaire, "pour agir conjointement avec le président, le trésorier et le secrétaire pour collecter et transiger les affaires avec eux, et pour en rendre compte aux déposants tous les samedis dimanches de chaque mois." Deux jours plus tard, ce comité se réunissait : étaient présents M. le président Prévost, Messieurs Dufresne, Martineau, Laberge, Marois et Brunet; la seule transaction qui ait eu lieu à cette réunion est la suivante : "Résolu—que M. Dufresne soit prié d'agir comme secrétaire et M. Marois, comme trésorier pro tem., agréé." Les 21 et 27 du même mois il y eut des réunions de ce comité à chacune desquelles on adopta une seule résolution; mais on ne fit pas l'examen des billets promissoires et autres valeurs et on n'y décida rien concernant les démarches qu'il était nécessaire de prendre pour assurer "le recouvrement de l'argent dû à cette institution, sous le plus court délai." (Voir pièce 1, page 46, et témoignages de J. L. Martineau et N. Laberge.) A ces assemblées, le président, et les autres directeurs donnèrent des prétextes pour ne pas exhiber les billets promissoires aux membres du comité-adjoint, de manière à faire croire à ces membres que toute participation de leur part au règlement des affaires de la Caisse était inutile, et aucune assemblée de ce comité n'a eu lieu depuis.

Tous les fonds de la caisse, énumérés dans l'actif ci-dessus, restèrent entre les mains du président, M. Louis Prévost, à l'exception des débentures au montant de £6,507, qui étaient déposées à la banque de Montréal comme garantie d'une somme de £2,348 19s 8d., "que la Caisse d'Economie avait tirée au-delà de son crédit dans cette banque." [Voir témoignage de Louis Prévost, page 33, et pièce 1, page 45].

Peu de temps après, M. Louis Prévost transportait au trésorier, M. Louis Marois, toutes les valeurs de la Caisse, au montant de £17,296 12s 8d, tout en continuant lui-même à percevoir une partie des billets, etc., pour en passer aussitôt le montant au dit Louis Marois, ce dernier devant rembourser la banque de Montréal du montant qui lui était dû [£2,348 19s 8d.] pour obtenir les débentures, qui lui furent remises par cette institution le 21 octobre, 1859 [voir témoignages de Louis Marois et Louis Prévost] Il fut convenu entre MM. Prévost, Gauthier, Brunet et Marois, que ce dernier rembourserait ceux des déposants à la Caisse, qui voudraient l'accepter, dans la proportion de quinze chelins dans le louis.

Le 20 de juin 1856, M. Etienne Allaire, à qui la Caisse devait un dépôt £165 13s 7d., intenta une action devant la cour supérieure contre MM. Louis Prévost, Augustin Gauthier, Philippe Brunet et Louis Marois, et il obtint un jugement contre eux, qui fut confirmé en appel le 21 juin, 1861 (voir pièce 103, étant le factum dans cette cause et le vol. XI des décisions des tribunaux du Bas-Canada, pages 203 à 325). C'est dans le dossier de cette cause que le commissaire s'est procuré une copie du livre des minutes de la Caisse d'Economie de St. Roch, (pièce marquée A. A. A.) et plusieurs dépositions dans cette cause sont parties des témoignages dans cette enquête. (Voir pièces marquées A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, et M.)

M. Louis Marois tenait, en 1856, un magasin de marchandises sèches dans la rue de la couronne, à St. Roch, où il faisait des affaires considérables, en société avec M. Joseph Lepage, sous les nom et raison de Marois et Lepage. Durant cette année, il commença à acheter des déposants, les réclamations qu'ils avaient contre la Caisse; il faisait des arrangements avec chacun en particulier et les payait presque toujours en argent et en marchandises, quelquefois à raison de 10s., 11s 8d., 12s. 6d., mais généralement 15s. dans le louis, et il se faisait remettre leurs livrets dans lesquels il leur faisait signer un transport du montant entier de leurs réclamations, lequel était établi dans les dits livrets. (Voir pièces 91 à 99).

Le tableau suivant indique combien le dit Louis Marois a payé depuis le mois de mars 1856 jusqu'à ce jour, à même les fonds de la Caisse, tant aux déposants qu'à la banque de Montréal et pour honoraires et frais dans la cause de Allaire vs. Prévost et al. (Voir témoignage de Louis Marois, pages 8 à 19 et 22 à 23).

Année	Montant payé à	Montant des déposants	Total
1856	175	175	350
1857	27	27	377
1858	14	14	391
1859	59	59	450
1860	21	21	471
1861	1	1	472
1862	5	5	477
1863	302	302	779
1864	243	243	1022
1865	16	16	1038
1866	8	8	1046
1867	6	6	1052
1868	8	8	1060
1869	6	6	1066
1870	14	14	1080

Le 1er mars, 1856, il était dû à 426 déposants à la Caisse d'Economie la somme de £14,340 0 7 (Voir pièce 3, index et pièce 1, page 45).

Il a été payé par Louis Marois à 302 déposants, comme ci-haut, la somme de £7,480 9s. 8d, en règlement de la somme de..... 10,017 3 4 laissant une balance due 124 déposants de£ 4,322 17 3

Voir) témoignage de Louis Marois, pages 8 à 23).

En conséquence de ces paiements faits par M. Louis Marois, cette somme de £14,340 0 7, qui était due en mars 1856, à 426 déposants à la Caisse, est maintenant répartie comme suit :

Payé à 17 déposants le montant entier de leurs réclamations..... 495 4 1

Payé à 285 déposants sur leurs réclamations..... 6,985 5 7

£ 7,480 9 8

Balance due aux mêmes..... 2,536 13 8

Dû à 124 déposants qui n'ont rien reçu jusqu'à ce jour..... 4,322 17 3

6856 10 11

£14,340 0 7

Il a été entendu huit déposants, qui ont déclaré qu'il leur est encore dû ainsi qu'à trente-cinq autres déposants dont ils sont les procureurs, une somme de..... 2,894 17 3

(Voir témoignages réunis de MM. Tapin, Légaré, Gravel Bonhomme, Ratié, Dufresne, Giguère et Sansfaçon.)

L'état incomplet, déposé à l'enquête, indique qu'il était dû le 31 décembre 1863, à 101 déposants la somme de 3,951 1 6

(Voir pièce 57).

Une perte a été faite sur les billets promissaires mentionnés à l'actif du 16 mars 1856, s'élevant à la somme de..... 4,314 15 10

(Voir pièces 41 et 50).

(A Continuer.)

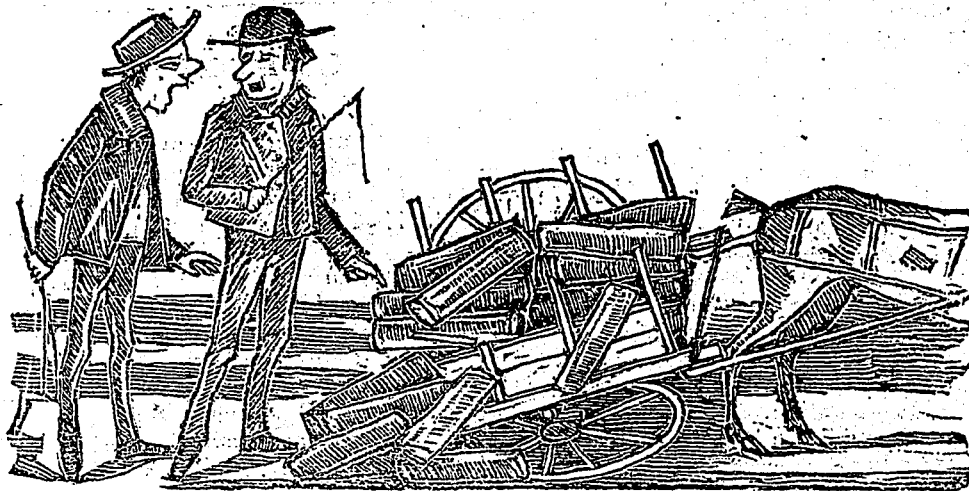
Variétés.

Un curé de campagne enseigne le catéchisme à deux frères. Il rencontre le plus jeune.

—Te voilà, petit Pierre, tout seul?.... Et ton frère? Qu'en as-tu fait?

—Il est mort hier, monsieur le curé.

—Comment, mort!... Est-il possible!



ACTUALITE.

1ER. CHARRETIER.—C'est y d'valeur!... regarde donc ma charrette.

2ME. CHARRETIER.—Les chemins sont si mauvais.

1ER. CHARRETIER.—C'est-y d'ma faute?... Est-ce que je ne paye pas ma taxe pour les entretenir?... Cré Corporation à Cochon!.....

Et de quelle maladie? quel médecin avait-il?

L'ENFANT, avec candeur.—Il n'a pas vu de médecin, monsieur le curé...il est mort de lui-même!

* * *

Cet enfant m'en rappelle un autre, qui exerce les hautes fonctions de groom.

Deux flâneurs le regardaient dernièrement passer.

—Il est très gentil, ce petit groom.

—Beaucoup de chic. Une désinvolture!....

—Et puis un esprit du diable pour son âge! Je l'ai fait causer. C'est effrayant!

—Voi aussi; c'est prodigieux! savez-vous que je le trouve plus étonnant que Tom Pouce?

—Oh oui!... D'abord il est plus grand!

* * *

J'ai bien envie de mettre l'anecdote suivante sur le dos de M. Alleyn, récemment tombé dans le shériffat.

N'importe, c'était toujours un avocat, à l'épine dorsale très tordue.

Or un jour, il disait à un de ses confrères, à la suite d'une plaidoirie où il avait été plus qu'agressif.

—Voyez-vous, moi, je ne demande que plaies et bosses.

—Hum! répondit le confrère en le regardant de côté, on est bien heureux d'avoir toujours la moitié de ce qu'on demande.

* * *

Une cavalcade de baigneurs et surtout de baigneuses va faire un pèlerinage à un ruisseau auquel une légende est attachée.

—Il est d'usage, dit le guide, en montrant ce ruisseau célèbre, que les dames qui viennent ici jettent des épingles dans l'eau. Si vous regardiez attentivement au fond, vous en verriez des millions de milliards.

Une jeune personne, pour se conformer à l'usage, s'empresse de jeter toutes les épingles qui lui tombent sous la main. Ceci fait, elle se ravise.

—Pourquoi, demande-t-elle au guide,

les dames jettent-elles des épingles là-dedans?

—Dame! mam'selle, c'est pour avoir du lait.

* * *

Un sergent de police, surprenant un jeune filou fouillant dans une poche qui n'était pas la sienne.

—Ah! je t'y prends, paresseux!

—Comment, paresseux! Puisque je travaille.

* * *

Je glane, tout en me promenant sur la plateforme, le calembourg par à peu près suivant, commis par un Anglais, —pas trop fort sur la langue française, au contraire.

—Savez-vous qu'il y a une clause dans le nouveau bill d'incorporation, qui empêche de garder les pourceaux dans les limites de la ville?

—No! je ne savé pas, moa! (tenons-nous bien, il va lâcher son calembourg).

—Que ferons-nous donc de la maire?

* * *

Entendu chez un barbier.

UN CLIENT.—Le patron n'est pas là?

LA DAME DE LA MAISON.—C'est pour votre barbe?

LE CLIENT.—Oui.

LA DAME.—Assyez-vous un instant. Mon mari va revenir....il est allé raser un mort.

LE GLANEUR.

ENIGNE,

Mon premier fait de la musique, Et mon entier en fait aussi.

Je me mêle de politique, Pour les savants je suis l'ami.

L'avocat me met dans sa poche.

Avec mon petit attirail.

Mon dernier est sans reproche,

Mon premier aux orteils fait mal.

J'ai place dans tous les bureaux.

Je sers souvent de tabatière,

Je suis même aux hôpitaux;

Je nais et meurs dans la rivière.

J

Le mot de la dernière énigme est "Corbeau."